**Modèle d’arrêté**

***De mise en disponibilité pour exercer un mandat national***

***ou des fonctions de membre du Gouvernement***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la commune ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20… -** *(n° d’ordre)*

**Portant mise en disponibilité pour exercer un mandat national**

**ou des fonctions de membre du Gouvernement**

**à** *Madame ou Monsieur**(Nom et prénom de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article[[1]](#footnote-1)…,

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 12 bis, 14 bis et 25 octies,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 72 à 73 et 97,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration, notamment ses articles 18 à 26,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet *(lorsque l’arrêté touche un agent qui exerce sur un poste qui n’est pas créé à 100%),*

Vu le décret n° … *(n° d’ordre)* en date du … relatif à la composition du gouvernement et portant désignation de *Monsieur ou Madame* … *(nom + prénom de l’agent)* aux fonctions de *… (désignation des fonctions de membre du Gouvernement)*

OU

Vu l’élection de *Monsieur ou Madame* … *(nom + prénom de l’agent)* le … *(date)* au mandat de … *(député, sénateur ou député européen)*

Considérant que la disponibilité pour *exercer un mandat national OU les fonctions de membre du Gouvernement* est octroyée d’office,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Monsieur ou Madame* … *(nom + prénom de l’agent)* est placé(e) en position de disponibilité d’office pour la durée du mandat de … *(député, sénateur ou député européen) OU pour la durée d’exercice des fonctions de … (désignation des fonctions de membre du Gouvernement)* à compter du … *(date)*.

**Article 2 :**

La disponibilité est accordée dans la limite de la durée du mandat exercé par l’agent[[2]](#footnote-2) OU dans la limite de la durée d’exercice des fonctions de … *(désignation des fonctions de membre du Gouvernement)* et si les conditions pour l’obtenir demeurent réunies.

**Article 3 :**

Pendant cette période de disponibilité, l’agent ne percevra aucune rémunération et cessera de bénéficier de ses droits à l’avancement et la retraite.

**Article 4 :**

L’agent devra solliciter sa réintégration ou le renouvellement de sa disponibilité trois mois au moins avant l’expiration de la disponibilité en cours.

S’il a régulièrement demandé sa réintégration et en l’absence d’emploi vacant à l’expiration de sa disponibilité, le fonctionnaire fera l’objet d’un arrêté de maintien en disponibilité jusqu’à ce qu’un poste lui soit proposé dans les conditions prévues à l’article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

**Article 5 :**

La réintégration reste subordonnée à la vérification par un médecin agréé de l’aptitude physique du fonctionnaire à l’exercice des fonctions afférentes à son grade.

**Article 6 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 7 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de (*nom de la commune ou de l’établissement public*).

**Article 8 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Transmis au Représentant de l’État le :…*(date)*

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Le mandat de député, sénateur et député européen est de 6 ans. Il cesse le jour de l’élection Si l’agent est réélu ou s’il est renouvelé dans ses fonctions ministérielles ou qu’il prend un autre portefeuille ministériel, il doit solliciter le renouvellement de sa disponibilité !* [↑](#footnote-ref-2)